

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 juin 2014 - PROCES VERBAL**

L'an deux mille quatorze et le douze juin à 18H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 04 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie à St Etienne.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13

**Présents :** Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Armelle DAMY, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jacqueline PUGET, Cécilia SERRES (à compter du point 3 de l'ordre du jour)

**Pouvoirs :** Jean-Marie PRAYER qui a donné pouvoir à Jean-Marie BERNARD, Christine ROUX qui a donné pouvoir à Jacqueline PUGET

**Absents :** Alain CHAIX, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Henri SERRES

**Secrétaire de séance :** Armelle DAMY

Ouverture de la séance par Jean-Marie BERNARD qui fait l'appel des conseillers.  
Aucune remarque concernant le compte rendu de la dernière réunion n'est formulée.

**I. Attribution des subventions aux associations**

Comme chaque année la commune reçoit des demandes de subventions des associations du Dévoluy. Les dossiers remplis par les associations comprennent un bilan de l'action menée l'année précédente si l'association avait été bénéficiaire d'une subvention communale, une présentation de l'action projetée pour laquelle une subvention est sollicitée, un compte de résultat et un budget prévisionnel.

En l'absence de Jean-Marie PRAYER, adjoint délégué aux associations et aux sports, M. le maire donne lecture du rapport que M. PRAYER a rédigé exposant les projets des différentes associations et les montants de subvention demandés. Pour mémoire Monsieur le Maire rappelle que 3 subventions ont déjà été attribuées à l'Office de Tourisme (550 000 €), au Ski Club Dévoluy (15 000 €), à l'association Céüze Sport Nature (10 000 €) pour l'organisation du Raid Junior Aventure.

Nom Associations	Montant
Amis de Mère Eglise	4 000 €
Judo Club Dévoluy	6 800 €
Génération Mouvement (Club des aînés du Dévoluy)	4 500 €
Comité des Fêtes d'Agnières	5 000 €
L'Amicale Autour des Enfants	2 200 €
Bouger au Dévoluy	300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Dévoluy	2 200 €
Dévoluy Pétanque	5 500 €
Comité des fêtes de St Etienne	10 000 €

Association Oxygène en Dévoluy	2 500 €
Harmonie Dévoluy Yoga	700 €
Couleurs Dévoluy	2 500 €
Les Davalaires	8000 €
Ligue de Provence de Course d'Orientation	5 000 €

Question posée sur le regroupement des comités des fêtes, fusion prévue à l'automne 2014.

Le conseil municipal, à l'**unanimité** (12 voix), décide d'accorder les subventions selon le tableau ci-dessus.

## 2. Marché de maîtrise d'œuvre du centre de bien-être

Une consultation a été lancée courant 2013 afin de choisir un maître d'œuvre pour la construction centre de bien-être à la Joue du Loup. La procédure de concours a été menée à bien avec une proposition du jury qui de façon unanime préconiser de retenir le projet présenté par DHA et son équipe. Ce dernier vous a présenté son projet lors d'une réunion spécifique au mois de mai.

Il convient désormais d'attribuer officiellement ce marché à l'équipe de DHA. Le montant de ce marché de maîtrise d'œuvre est de 660 000 € HT.

La rémunération de DHA représente 18,86% du coût d'objectifs. Ce taux est fonction de la complexité de l'ouvrage à réaliser.

La commune commande les différents éléments de mission avec ordre de service, les différentes étapes de la mission, au fur et à mesure de l'avancement du projet et de l'obtention des subventions.

*Alain LAURENS* : ces installations sont fiables et maîtrisées à l'heure actuelle ; les bureaux d'études font du copié/collé, donc peu complexe.

Le Maire propose de suivre l'avis du jury et de lancer la 1<sup>ère</sup> phase de conception par l'avant-projet (chiffré à 60 000€), dossier qui permettra de déposer les demandes de subvention auprès des organismes financeurs.

A la fin de l'avant-projet, le MO (maître d'œuvre) présente un coût d'objectif sur lequel il s'engage.

Les honoraires définitifs seront fixés en fonction de ce coût.

Le conseil municipal, à l'**unanimité** (12 voix), décide de suivre l'avis du jury et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de construction du centre de bien-être à l'équipe de DHA.

*Arrivée de Cécilia SERRES*

## 3. Marché de travaux de voirie communale

Une consultation a été organisée afin de retenir une entreprise pour les travaux d'entretien de la voirie communale. Le marché proposé est un marché à bon de commande sur 4 ans. Les entreprises ont répondu en proposant des prix pour une centaine de prestations (allant de la pose d'un regard, à la mise en place d'enrobé ou de bi couche, la pose de canalisations ...). Ce type de marché permet d'avoir une entreprise qui soit capable de réaliser tous les travaux nécessaires sur la voirie communale pendant 4 ans ; chaque année un programme de travaux est défini en fonction des besoins. A titre d'information la commune réalise chaque année 200 000 € HT de travaux.

Deux entreprises ont répondu : pour analyser les offres les services techniques ont estimé le volume des prestations et y a appliqué les tarifs proposés par les entreprises : l'offre de la Routière du Midi est estimée à 912 000€ et celle de Colas à 916 000€, peu d'écart entre elles. Les services techniques suggèrent de regarder de façon plus approfondi certains postes de dépenses particulièrement importants en volume de prestations

Une analyse des offres a été faite par les services et présentée à la commission MAPA.

Cette commission propose de retenir la Routière du Midi.

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix), attribue le marché à bons de commande de travaux de voirie communale à la Routière du Midi pour une durée de 4 ans.

#### 4. Marché télésurveillance des réseaux d'eau potable

Les installations de production et de distribution d'eau potable de la commune nouvelle du Dévoluy sont nombreuses et réparties sur un vaste territoire montagneux et certaines sont isolées et difficilement accessibles en période hivernale. Le captage de Mouche Chat, le pompage et réservoir des Cypières, le pompage et réservoir des Blanquets, l'adduction de Rif Froid constituent aussi des points sensibles pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Dans ce contexte, les premières conclusions du schéma directeur de l'eau potable préconise d'installer une télégestion des ouvrages de pompage et de stockage d'eau potable afin :

- de contrôler en permanence les installations clés de leur patrimoine ;
- d'optimiser l'exploitation des ouvrages ;
- de détecter à distance les dysfonctionnements ;
- de sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- d'éviter des déplacements compliqués en période hivernale.

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation. Les 7 offres ont été analysées par le bureau d'études CLAIÉ et présentées en commission MAPA.

La commission MAPA propose de retenir OTV Sud, offre variante n°1, pour un montant de 109 854€ H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché d'installation d'une télésurveillance des ouvrages d'eau potable à OTV Sud pour un montant de 109 854€ H.T

#### 5. Marché de travaux Aménagement des points de collecte

Le marché concerne les abords et l'embellissement des points de collecte comportant des conteneurs enterrés en station essentiellement (le secteur hôtel Eterlou/restaurant Etoile, l'ensemble des points propres de Superdévoluy...), le déplacement du points propre de la garderie à la Joue (complet ou partiel), le drainage de certaines installations de molochs sur la Joue du Loup qui sont inondés quelques nouveaux points seront installés également (Agnières village, Col du Festre, les Baraques à Saint Disdier)

3 entreprises : Routière du Midi associée à Pelissard, Colas, Pistono. Le marché est estimé à environ 230 000 € HT. AEV a une mission d'assistance et a analysé les offres. La commission MAPA propose de retenir la Routière du Midi/Pélissard pour un montant de 202 652,30€ H.T.

Il est signalé du goudron qui se détériore autour d'un molok et une absence d'abri à poubelles à Rioupes.

Les améliorations seront apportées lors de l'aménagement de chaque village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché d'aménagement des points de collecte à la Routière du Midi/Pélissard pour un montant de 202 652,30€ H.T.

#### 6. Marché de travaux Chalet multi-accueil domaine nordique

Ce chalet multi-accueil est amené à remplacer le chalet du domaine nordique. Ce projet est inscrit au plan d'actions financé dans le cadre du PADS ensemble valléen du Dévoluy. SOLEA représenté par Jérôme VOUTIER est le maître d'œuvre. Une consultation a eu lieu. Le projet financé est d'un montant prévisionnel de 215 000 € HT.

Après analyse des offres, la commission MAPA propose de retenir les entreprises mentionnées dans le tableau suivant :

(Le lot « plomberie-chauffage » ne pourra pas être attribué, une seule entreprise a répondu avec un coût dépassant l'estimation et une nouvelle consultation a été lancée)

N°	DESIGNATION	Montant
01	VRD – MACONNERIE <b>PISTONO</b>	83 645,61
02	CHARPENTE – OSSATURE BOIS – COUVERTURE <b>DAUTREMER</b>	76 069,01
03	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – PORTE SECTIONNELLE <b>CHEVALIER</b>	16 245,00

04	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ACTEC	11 900,00
05	DOUBLAGES – CLOISONS	CHARLES	6767,52
06	CARRELAGE- FAÏENCES	PETIT BARA	4 580,49
07	PEINTURE	SOMMET DECORS	3 001,96
08	PLOMBERIE – SANITAIRE – VENTILATION		Non attribué – Nouvelle consultation
09	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	SCARA	13 500

Le Maire précise que le local actuel reste en place car il habille le transformateur EDF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de construction d'un chalet multi-accueil du domaine nordique à la Joue du Loup aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus.

## 7. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre Chalet multi-accueil

Le marché a été attribué à SOLEA, VOUTIER Jérôme sur la base d'un montant de 125000 € de travaux soit un marché de maîtrise d'œuvre de 15 300 € HT. Cette somme correspondait au montant que le FEDER acceptait de financer dans le cadre du PADS. Nous avons appris ensuite que, compte tenu des fonds restant disponibles en fin de programmation, il était possible de déposer un dossier d'un montant plus élevé. Une nouvelle délibération a été prise sur une base de de 235 000 € dont un montant estimatif de 213 000 € de travaux. Les honoraires de l'architecte doivent donc être révisés à la hausse. Un avenant portant le marché de maîtrise d'œuvre à 26 625 € HT, a été proposé pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

VU l'avis favorable de la CAO,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé.

Le Maire rappelle que cette opération est subventionnée à hauteur de 80%.

Thomas MICHEL souligne que ce n'est pas très cher pour valoriser l'entrée de la Joue et le ski de fond.

## 8. Mise à jour du tableau des effectifs

Il convient de prendre en compte dans le tableau des effectifs, le transfert de personnel suite à l'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, d'acter l'accession à un grade supérieur de certains agents suite à un avancement ou une promotion interne. Il est également proposé la création de postes permettant de titulariser certains agents contractuels dont les missions sont nécessaires de façon permanente au bon fonctionnement des services communaux : 2 postes d'adjoints administratifs au centre sportif, 1 poste d'adjoint administratif au service courrier, 1 poste d'adjoint administratif au service finances. Le tableau des effectifs est désormais établi comme suit :

Filière administrative	
- Attaché principal	1
- Attaché	3
- Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
- Rédacteur	2
- Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	4 (dont 1 10H30)
- Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	8 (dont 1 28H ; 1 à 23H)
Filière technique	
- Technicien	3
- Agent de maîtrise principal	2
- Agent de Maîtrise	2
- Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> Classe	0
- Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> Classe	8 (dont 1 à 31H)
- Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1
- Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	11
Filière Social	
- ATSEM	3
- Agent social 1 <sup>ère</sup> classe	1 (à 32H)
Filière culture	

- Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>POSTES Contractuels</b>	
- Ingénieur	1
- Chargé de mission (attaché)	1
- Adjoint techniques (remplacement, besoins occasionnels)	2
- Adjoint administratifs (remplacement, besoins occasionnels)	1
- Educateurs sportifs	2

Rappel : Certains des postes permanents ne sont pas pourvus, ou sont « affectés » à des agents actuellement en disponibilité ou en congés parental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs modifié.

*Thomas MICHEL* demande que Séverine BERSAC ait une délégation pour le personnel afin de faire remonter les infos des agents.

*Le Maire* ne veut pas intégrer cette délégation qui relève de l'organisation interne et compliquerait la relation hiérarchique.

*Séverine BERSAC*, précise qu'elle a été contactée par certains agents et qu'il est parfois difficile lorsque il y a mal être au boulot d'en parler avec sa hiérarchie, notamment depuis la fusion des communes.

*Le Maire* précise que l'on peut faire appel à un intervenant extérieur, et demande de ne pas hésiter à faire remonter les infos.

*La directrice* intervient et précise que l'année 2013 de la fusion des communes, a été difficile pour l'ensemble du personnel, que la tâche a certainement été sous-estimée, et très lourde à gérer administrativement.

Des modifications sont à faire comme les fiches de poste et les entretiens annuels conduits par certaines des anciennes collectivités à généraliser sur l'ensemble du personnel communal.

## 9. Convention de partenariat avec Cyprien Sarrazin

*Thomas MICHEL* expose le sujet : il est proposé de signer une convention de partenariat avec Cyprien SARRAZIN, jeune skieur de Montmaur, attaché au Dévoluy et actuellement en équipe de France. La commune et l'ESF ont négocié ce partenariat qui permettra au jeune skieur d'avoir des moyens financiers pour suivre le circuit des compétitions de ski au niveau coupe d'Europe et du Monde s'il persiste dans ses résultats. En échange il portera les couleurs du Dévoluy. Il est proposé de lui verser 2 500 €.

Il précise que l'équipe de France de coupe d'Europe devrait venir s'entraîner au centre sportif en juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat.

## 10. Décisions modificatives budget général, budget annexe Lotissement les Lapiaz, budget annexe ordures ménagères

DM sur le budget général et 1<sup>er</sup> budget annexe lotissement : la trésorière veut que le budget général fasse une avance sur le budget lotissement de 212 000 € (ce qu'elle avait prévue sur le BP) et qu'ensuite ce budget rembourse le budget général dès qu'une vente est conclue. Ceci pour permettre de payer les premières dépenses (celles réalisées sur le budget général en 2013 et qui doivent être basculées sur le budget lotissement, les frais études d'AEV et les travaux qui vont commencer). Cette somme est prise sur les chapitres 21 et 020 et virée au chapitre 27.

DM budget OM : les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des points de collecte avaient été intégrés au chapitre 21 avec les travaux, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 20 : 10 000 € sont prélevés à l'article 2135 et virés aux articles 2033 et 2031.

DM budget EAU : un titre 2013, relatif à la facturation de l'eau de la Crête du Berger à la Joue du Loup, doit être annulé partiellement car le montant était important et cette consommation était liée à une fuite d'eau

sur le réseau. Pour annuler un titre de recettes de l'année antérieure, il faut émettre un mandat donc il convient d'augmenter le chapitre 67 de 17 000 € en prélevant cette somme sur le chapitre 020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les DM proposées.

## **I I. Mise en Place des nouveaux rythmes scolaires**

Séverine BERSAC rapporte le projet :

La loi impose la mise en place de nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2014. Le conseil d'école, les parents délégués et la commune du Dévoluy ont travaillé sur ce dossier et proposent de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires les vendredis après-midis pour les deux écoles du Dévoluy comme l'autorise le décret de 7 mai 2014 permettant d'expérimenter cette solution plutôt que de réduire le temps d'enseignement tous les jours et de le combler par des activités périscolaires. Ces activités ne sont pas obligatoires ; le ski et la piscine ne sont pas prévus dans ces périodes d'activités périscolaires.

**\* Période 1 : du 4 septembre au 12 septembre : cycle natation  
du 15 septembre au 24 octobre: intergénérationnel « Racontes moi avant »**

Cinq vendredis après-midis. Les activités se feront sur le thème de l'intergénérationnel avec en finalité le repas du goût. L'objectif est de faire intervenir des personnes de différentes générations sur des ateliers de patois, cuisine, jeux traditionnels, lecture (faite par les élèves et par les papis, mamies), informatique. La base sera l'échange, la transmission des savoirs de chacun.

**\* Période 2 : du 10 novembre au 19 décembre : Noël- Arts plastiques et cuisine avec comme fil conducteur le marché de Noël**

6 vendredis après-midis. Les ateliers seront basés sur de la confection d'objets, de pâtisseries, avec différents intervenants en peinture, cuisine, activités manuelles.

**\* Période 3 : du 5 janvier au 20 février : « Petits citoyens »**

7 vendredis après-midis. Les thèmes abordés seront la sécurité routière, les gestes de premiers secours, le secours en montagne et le tri sélectif. Les intervenants sollicités seront les gendarmes, les pompiers, les pisteurs-secouristes, les maîtres-chiens, l'ambassadrice du tri.

**\* Période 4 : du 9 mars au 24 avril : « j'apprends autrement »**

7 vendredis après-midis consacrés à l'éveil à la culture, aux sciences, aux jeux du monde et jeux coopératifs. Les intervenants seront la bibliothécaire, l'animateur de l'écomusée veynois, des prestataires extérieurs.

**\* Période 5 : du 11 mai au 3 juillet : « Graines d'artistes »**

8 vendredis (en comptant le 15/05 lendemain de l'ascension). Des activités autour de la photographie, du théâtre, de la musique et de la danse. Des domaines propices au développement de la créativité, de l'expression.

Il y aura classe le mercredi matin avec le ramassage scolaire à midi, pas de cantine.

Dérogation à demander pour le ramassage scolaire le vendredi à 16 h 30.

A noter que si le bénévolat peut fonctionner quelques temps, il faudra rapidement envisager de faire entrer ces activités dans le cadre de l'ALSH entraînant l'application des règles d'encadrement propres à ces établissements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet validé par le conseil d'école et décide de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires les vendredis après-midis pour les deux écoles du Dévoluy.

## **I2. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace muséographique**

Le projet d'espace muséographique du Dévoluy a été présenté lors d'une réunion avec le bureau d'étude qui a réalisé l'étude de faisabilité. Une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment a été lancée en fin d'année 2013. 4 bureaux d'études ont été pré sélectionnés et admis à remettre une offre. Une audition par le comité de pilotage (commission MAPA, OT) de chaque bureau d'études a eu lieu le 4 juin. Le Comité de pilotage suivant l'avis de l'assistant maître d'ouvrage et du bureau d'études chargé de la scénographie ATEMIA propose de retenir l'équipe réunie par Espace GAÏA basé à Grenoble. La mission comporte une tranche ferme qui permettra de disposer d'un dossier complet avec un chiffrage précis du projet. L'objectif étant ensuite de rencontrer les financeurs potentiels. La négociation sur le montant des honoraires est arrêtée à la somme de 190 700 € soit 11,22 %.

L'idée est de disposer rapidement d'un avant-projet détaillé afin de solliciter les organismes financeurs (à priori financé à hauteur de 90 %).

Le Maire précise que parallèlement à cette maîtrise d'œuvre architecturale, une mission de maîtrise d'œuvre pour la scénographie a été confiée à ATEMIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre de l'espace Muséographique à Espace GAÏA pour un montant de 190 700 €.

L'ordre du jour est épuisé mais à la demande du maire, le conseil municipal accepte de délibérer sur les deux dossiers suivants.

### **Remise gracieuse de pénalités :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de remise gracieuse des pénalités de retard déposée par M.et Mme JUSTAMON Marc et Pascale auprès du Centre des Finances Publiques de LARAGNE-ORPIERRE.

Il expose ensuite les raisons qui ont entraîné le paiement en retard des taxes d'urbanisme dues par ces personnes (erreur sur la date).

Le Centre des Finances Publiques de LARAGNE-ORPIERRE émet un avis favorable sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la remise gracieuse des majorations de retard appliquées à M.et Mme JUSTAMON Marc et Pascale.

### **Budget SPANC :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune du Dévoluy à la Communauté de Communes Buech-Dévoluy ainsi que le transfert de la compétence SPANC à cette communauté de communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il convient de supprimer le budget annexe du SPANC à compter de cette même date.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le budget annexe du SPANC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **I3. Questions diverses**

Réunion du conseil municipal : vendredi 20 juin à 9 h, désignation des grands électeurs (au nombre de 3) qui voteront pour les élections sénatoriales du 28/09.

Marie-José CAYOL, lors de la commission paritaire, évocation de l'ouverture des remontées mécaniques le samedi pour VTT ? Pas d'avancée ; aucune proposition de DSD.

*Jean-Claude MICHEL*, barrière autour de la retenue collinaire ? rapport de TIM sur la détérioration de la bêche et le déplacement des barrières, dans les mains de DSD. Problème important par rapport aux troupeaux.

*Guy MICHEL*, relancer le CAUE pour faire une réunion de la commission communale « aménagement du territoire sur le projet d'aménagement du centre de Maubourg ; et voirie communale sur le secteur des Piboulas.

*Thomas MICHEL*, pense qu'il faut travailler pour faire vivre le Dévoluy hors saison ; l'espace muséo et espace bien être sont de beaux projets qui y participeront, mais sans commerce il sera difficile de faire venir des gens hors saison. Il faut essayer d'anticiper l'éventuelle fermeture de l'épicerie CHAILLOL pour en faire un espace de vie. Le Maire répond que la commune sera peut être amenée à réagir dans l'urgence par rapport à la situation familiale mais il faudra intervenir, éventuellement aider quelqu'un à s'installer.

Le *Maire*, sur la demande de *Thomas MICHEL*, donne lecture d'une pétition de la Cluse (actuellement sans nom ni signature), il rappelle qu'une étude d'aménagement est en cours.

La séance est levée à 19H 40

